

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 003-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.14

Déposée le: 06.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Le port de la chemise edelweiss est-il jugé provocateur aussi dans le canton de Berne?

En mars 2015, un établissement scolaire de Willisau dans le canton de Lucerne a interdit à ses élèves le port de la chemise edelweiss. Motif : porter la chemise de paysan serait un acte raciste et discriminatoire. Autre incident provoqué par ce vêtement : dix élèves de l'école secondaire Berg de Gossau dans le canton de Zurich sont arrivés en classe vêtus de la fameuse chemise. L'enseignante les a priés « d'aller se rhabiller » et leur a interdit le port cette chemise, raciste selon elle.

La patrie et ses traditions suscitent notre fierté. Chaque pays a ses traditions, la chemise edelweiss en est une chez nous. On nous demande d'accepter les autres cultures, mais la réciproque doit aussi être vraie.

Le port du foulard est admis alors que celui de la chemise edelweiss serait jugé raciste et provocateur ? ! Et par nos pairs encore ! Mais où allons-nous ? Nous faut-il renier notre culture, nos valeurs et notre religion pour qu'on ne puisse pas nous reprocher d'être racistes ? L'interdiction du port de la chemise edelweiss a choqué bien des élèves du canton de Berne. En guise de pro-

testation, de nombreux jeunes de l'école secondaire d'Erlenbach sont venus en cours vêtus de la chemise.

Dans ces conditions, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif juge-t-il que le port de la chemise edelweiss est un acte raciste ?
2. Cette chemise est-elle contraire au code vestimentaire en vigueur dans nos écoles ?
3. L'interdiction du port de la chemise a-t-elle déjà été prononcée dans des écoles du canton ?
4. Les élèves des écoles du canton pourront-ils continuer de porter la chemise ?
5. Le Conseil-exécutif est-il disposé à intervenir auprès des membres du corps enseignant pour leur demander de veiller au respect de nos traditions ?